

CATALOGUE DES FORMATIONS 2027



#TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE

#SÛRETÉ #SÉCURITÉ

#ACTUALITÉS #LOI NARCO

#BAILLEUR SOCIAL #HLM

#VIDÉOSURVEILLANCE

#ASSERMENTATION JUDICIAIRE



**Organisme de formation déclaré, certifié Qualiopi,
mène trois types d'actions de formations :**

**FORMATIONS
CYCLE ANNUEL**

Organisation et animation d'un cycle annuel de **7 sessions de formations avec 7 thématiques sur la Prévention Sûreté Tranquillité Résidentielle et mieux vivre ensemble dans l'habitat social** sur 2 jours auprès des bailleurs sociaux

- 1- Les fondamentaux de la sûreté & la boîte à outils du bailleur social pour la gestion des troubles
- 2- Les partenariats Bailleurs – Police – Justice – Collectivités
- 3- La protection des personnels et des locaux contre les violences
- 4- La sûreté dans les opérations de construction & de réhabilitation
- 5- La vidéosurveillance résidentielle
- 6- Les dispositifs de présence humaine adaptés aux sites sensibles
- 7- Le plan stratégique de sûreté à l'échelle de l'organisme

**FORMATIONS
ASSERMENTATION**

Organisation et animation de deux formations sur l'assermentation

Formation Assermentation réglementaire

Formation obligatoire pour l'obtention de la qualité de GARDE PARTICULIER ASSERMENTÉ (GPA)

Formation Assermentation complémentaire

Module conçu sur la base d'exercices pratiques (rédaction de procès-verbaux...) à suivre idéalement dans les 6 à 8 mois qui suivent la formation réglementaire (période de délais administratifs de la procédure d'agrément et de prestation de serment.)

**FORMATIONS
INTRA ENTREPRISE**

SUR&TIS accompagne ses clients et apporte son expertise dans les formations suivantes :

- Gardes assermentés dans l'habitat social
- Tranquillité résidentielle
- Sécurisation des locaux professionnels (habitat social)
- Déploiement de systèmes de vidéosurveillance dans l'habitat social
- Schéma directeur de sûreté
- Urbanisme, architecture et sûreté
- Prévention et gestion des violences externes
- ...



**FORMATIONS
FOCUS**

Formations qui traitent de l'actualité organisées ponctuellement

SUR&TIS FORMATION

7, place Corneille – 92100 Boulogne-Billancourt

Organisme de formation enregistré sous le n° **11 93 06598 93** auprès de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

SOMMAIRE



LE CYCLE ANNUEL INTER-ORGANISMES

*PRÉVENTION SÛRETÉ TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE
ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL*

- › Les fondamentaux de la sûreté & la boîte à outils du bailleur social pour la gestion des troubles p7
- › Les partenariats Bailleurs – Police – Justice – Collectivités p8
- › La protection des personnels et des locaux contre les violences p9
- › La sûreté et la sécurité dans les opérations de construction & de réhabilitation p10
- › La vidéosurveillance résidentielle p11
- › Les dispositifs de présence humaine adaptés aux sites sensibles p12
- › Le plan stratégique de sûreté à l'échelle de l'organisme p13
- › Bulletin d'inscription cycle annuel formation 2027 p14



L'ASSERMENTATION JUDICIAIRE DES GARDES PARTICULIERS ASSERMENTÉS

- › La formation réglementaire p16
- › La formation complémentaire p18
- › Bulletin d'inscription assermentation formation 2027 p19



LES FORMATIONS SUR-MESURE EN INTRA p20



LES FORMATIONS FOCUS p21

- › Bulletin d'inscription formation focus loi narco p23

L'ACCOMPAGNEMENT, NOTRE MÉTIER DEPUIS 20 ANS

SUR&TIS anime **depuis 2003** un **cycle de formation de référence**, au profit d'organismes d'habitat social présents sur tout le territoire français.

Depuis août 2021, SUR&TIS est un organisme de formation **certifié QUALIOPI**, pour la qualité des actions de formation professionnelle, en application de la loi du 5 septembre 2018 et du décret du 6 juin 2019.

Les contenus des formations proposées par SUR&TIS sont largement fondés sur des analyses de terrain issues de missions de conseil et d'ingénierie auprès des bailleurs et de la diversité des profils et expertises des intervenants-formateurs.



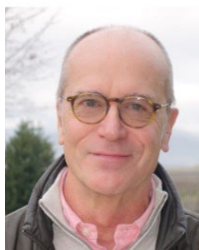
Chaque année, c'est une riche expérience d'accueillir une diversité de professionnel(le)s du monde HLM, intéressé(e)s, impacté(e)s, préoccupé(e)s par la pression croissante des incivilités, de l'insécurité sur les équipes, sur les patrimoines, sur la qualité de vie des locataires.

Notre cycle annuel de formation voit ses contenus renouvelés régulièrement, pour prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires, les bonnes pratiques, les innovations technologiques.

Au plan de sa conception et de ses valeurs, la formation est fondée sur une approche globale de la sûreté articulant les dimensions de prévention sociale, de prévention situationnelle, de protection des personnels, de partenariats et de mieux-vivre ensemble.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce « catalogue » et j'espère avoir le plaisir de partager avec vous les nombreuses problématiques et solutions présentes dans la formation SUR&TIS.

Eric Chalumeau
Président de SUR&TIS



CYCLE ANNUEL

PRÉVENTION SÛRETÉ TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE DANS L'HABITAT SOCIAL

7 SESSIONS DE 2 JOURS
7 THÉMATIQUES
100% EN DISTANCIEL



PUBLICS CONCERNÉS : les cadres dirigeants, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les responsables sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les responsables et collaborateurs maîtrise d'ouvrage, réhabilitation, patrimoine et travaux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.



LES FONDAMENTAUX DE LA SÛRETÉ & LA BOÎTE À OUTILS DU BAILLEUR SOCIAL POUR LA GESTION DES TROUBLES

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un premier module **qui fera un état des lieux actualisé des obligations, moyens d'action et procédures du bailleur pour assurer la tranquillité résidentielle sur son patrimoine.**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : **Comprendre les responsabilités du bailleur** en matière de tranquillité-sûreté
Connaître et mettre en œuvre les fondamentaux de la sûreté et la boîte à outils du bailleur social

PÉDAGOGIE : **Savoir utiliser au mieux l'arsenal juridique** et les procédures pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle
Être en mesure de construire une stratégie de résiliation de bail pour troubles
Compréhension des différentes normes (juridiques, internes) en matière de tranquillité résidentielle.

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
Connaissance des différents régimes juridiques régissant l'environnement de travail et le patrimoine sous la surveillance du bailleur

JOUR 1

- Point sur l'actualité en matière de sécurité-sûreté.
- Le cadre juridique et pratique des obligations et responsabilités de sûreté et/ou de tranquillité du bailleur social : les définitions, les limites de compétence du bailleur
- Le bail et le règlement intérieur en appui des procédures de sûreté et de tranquillité : les procédures de traitement des incivilités et d'expulsion locative pour troubles.

JOUR 2

- Les applications concrètes du droit en matière de : troubles de voisinage, bruit, déchets, divagation d'animaux, squats, épaves et stationnement abusif, occupation des espaces communs, atteintes aux personnes, troubles du comportement.
- La stratégie de résiliation du bail pour troubles : la transmission d'informations utiles par le Parquet et la Police, l'organisation interne du bailleur pour être plus efficace, les étapes et obstacles à franchir.

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

BRAHIM TERKI, Ex-directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques d'AB Habitat et formateur au CNFPT.



LES PARTENARIATS BAILLEURS – POLICE – JUSTICE – COLLECTIVITÉS

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un deuxième module **permettant de décrypter le fonctionnement des institutions, pour rendre plus efficaces les coopérations avec la Police, la Justice et les Collectivités.**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : **Comprendre l'organisation et le fonctionnement** des différents partenaires institutionnels.
Savoir installer de bonnes relations avec la Police, la Justice, les Collectivités et ainsi favoriser l'échange d'informations sensibles.

PÉDAGOGIE : Savoir mettre en place de bonnes pratiques pour : le dépôt de plainte, les signalements en situation d'urgence, le retour d'informations de la part de la Justice.
Maîtrise et adaptation des canaux de communication avec les partenaires institutionnels.

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
Connaissance opérationnelle des différents partenaires et de leurs zones de compétence

JOUR 1

- › Les fondamentaux à connaître pour construire le partenariat local :
le fonctionnement de la police, de la gendarmerie, de la justice au niveau territorial, le rôle du Maire en matière de police, les champs de compétence des acteurs publics.
- › Le partenariat opérationnel Police-Bailleur :
les 12 conseils à mettre en œuvre pour un partenariat efficace et durable.
Construire une relation claire et efficace avec la justice : organisation et fonctionnement de la Justice, outils de l'action judiciaire et engagements réciproques.

JOUR 2

- › Le partenariat avec les Mairies : action et représentation des bailleurs dans les instances du CLSPD, circulation des informations sensibles et « secret partagé » : ce que peuvent faire les bailleurs, l'intérêt d'une bonne coopération avec la police municipale.
- › Le partenariat à l'épreuve du terrain : retour d'expérience (Lille Métropole Habitat (LMH) : organisation tranquillité-médiation de LMH et Vilogia). Positionnement du référent tranquillité-médiation, outils de mesure, de suivi et de communication. Expériences « qui marchent » avec la Police et la Justice.

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.
FRANÇOIS DREUX, Responsable de Pôle Expert – Sûreté - Vilogia
GILBERT FLAM, Magistrat honoraire



LA PROTECTION DES PERSONNELS ET DES LOCAUX CONTRE LES VIOLENCES

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un quatrième séminaire, **axé autour de la protection des agents des OLS et de leurs lieux de travail.**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : **Maîtriser la prévention comportementale** pour affronter les situations conflictuelles et savoir prendre en charge des salariés victimes de violences.
Connaitre les obligations juridiques de l'organisme en tant qu'employeur & savoir bien protéger les locaux professionnels.
Être capable de mettre en place un schéma directeur de protection et de prévention.

PÉDAGOGIE : **La mobilisation des ressources personnelles** pour faire face des situations dégradées.
La gestion des équipes et de leurs plannings.

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
Connaissance des possibilités d'aménagements des locaux en matière de sécurité du personnel.

JOUR 1

- › Le cadre général d'intervention pour la prévention des violences externes : La notion de violences externes et la mesure du phénomène, les caractéristiques des violences externes et les principaux facteurs de risque. La prévention individuelle par la maîtrise de soi et la sûreté comportementale. Les grands principes de sûreté à respecter selon les types de locaux. Les mesures spécifiques à prendre sur les points sensibles. La protection des travailleurs isolés. Les outils d'analyse pour les sites sensibles et plan de recommandations.

JOUR 2

- › Retour d'expérience : définition et mise en œuvre d'une stratégie globale par l'organisme.
1 - la prévention primaire : consignes, organisation du travail et accompagnement sur les sites à risque. Circuit et outils de signalement des faits et des situations. Process de recrutement, formation, intégration.
2 – la prévention secondaire : gestion sur le terrain des situations d'agression. Accompagnement juridique, psychologique et RH de la victime.
3 - la prévention tertiaire : la communication interne et le dialogue avec les IRP ; la communication « grand public ».

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale
NICOLAS GLEIZAL, Directeur général de SUR&TIS
FRANÇOIS DREUX, Responsable de Pôle Expert – Sûreté - Vilogia



LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION & DE RÉHABILITATION

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un troisième module, qui aborde **l'ensemble des attributions et capacités des bailleurs sociaux en matière de sécurité durant les phases de construction ou de réhabilitation de leurs patrimoines**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : Comprendre le concept de prévention situationnelle.

Maîtriser les obligations réglementaires du bailleur - maître d'ouvrage et les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP)

PÉDAGOGIE : Fermer ou ouvrir ? **Être capable de juger de l'opportunité de la résidentialisation.**

Savoir appliquer aux opérations un cahier des charges-type de sûreté.

Valorisation de la sécurité dans les opérations de réhabilitation. Savoir appréhender les situations complexes.

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants : Comprendre les notions de périmétrie et de volumétrie, maîtrise du régime juridique et des modalités d'application des ESSP.

JOUR 1

- Le concept de prévention situationnelle et son application sur le terrain : fondements criminologiques, principes d'application à retenir et à mettre en place.
- La réglementation des ESSP en matière de rénovation urbaine : démarche ESSP, partenariat avec les référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie nationales, opérations de renouvellement urbain.
- L'urbaniste et l'architecte face à la démarche sûreté : la place de la sûreté dans les appels d'offres d'études urbaines et de maîtrise d'œuvre lancés par les bailleurs, la sensibilité de l'architecte aux problématiques de sûreté.

JOUR 2

- Etudes de cas : les attentes des bailleurs commanditaires. La méthode suivie pour évaluer les risques et analyser le projet. La sûreté situationnelle comme élément de la stratégie urbaine.
- La nécessité pour le bailleur de disposer d'un cahier des charges sûreté type. Les aménagements des abords : cheminements espaces verts, aires de jeux et de stationnement. La végétation, le mobilier urbain ; la lumière et l'éclairage. Les parties communes : halls, ascenseurs, escaliers, accès aux toitures, locaux ordures ménagères, caves ; les parkings : taille et configuration, accès véhicules et piétons...

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale

SÉVERINE THIRY, Consultante Habitat SUR&TIS

EMMANUEL MAGNE, Directeur Général SUR&TIS REGIONS



LA VIDÉOSURVEILLANCE RÉSIDENTIELLE

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un cinquième module **axé autour de la vidéosurveillance résidentielle, les enjeux de la gestion et l'exploitation des images.**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : Être capable de définir une doctrine claire en matière de sécurisation du patrimoine
Connaître et appliquer le cadre juridique et déontologique de la vidéosurveillance

PÉDAGOGIE : Savoir exploiter les images de vidéosurveillance
Savoir mettre en œuvre la vidéosurveillance

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
La procédure juridique RGPD appliquée à la vidéosurveillance résidentielle, le cahier des charges de la surveillance résidentielle et l'arbitrage des besoins dans la mise en œuvre de la vidéosurveillance résidentielle.

JOUR 1

- › Définir une doctrine claire en matière de sécurisation du patrimoine et afficher les priorités : la protection des immeubles et les espaces adjacents
- › Contrôler les accès & surveiller les points stratégiques.
- › Le cadre juridique et déontologique pour la mise en œuvre des dispositifs de vidéosurveillance – vidéo protection : le droit applicable à la diversité des situations, la procédure juridique RGPD appliquée aux technologies de sûreté. Le nouveau cadre juridique relatif au renvoi d'images vers les autorités de police.

JOUR 2

- › La mise en œuvre opérationnelle de la vidéosurveillance sur les patrimoines : étapes du projet et écueils à éviter, points-clés du cahier des charges d'installation, différents systèmes d'exploitation d'images, évolutions liées à l'intelligence artificielle. les coûts d'installation et de fonctionnement, les modes de financement.
- › Les enjeux autour de la sécurisation des chantiers de construction, de réhabilitation, état des lieux sur l'insécurité concernant les chantiers, les responsabilités entre le maître d'ouvrage et les prestataires, la stratégie à mettre en place : les partenariats, les clauses à insérer dans les cahiers des charges, le suivi des opérations.

INTERVENANTS

NICOLAS GLEIZAL, Directeur général de SUR&TIS

REMI FARGETTE, Consultant SUR&TIS REGIONS

EMMANUEL MAGNE, Directeur Général SUR&TIS REGIONS



LES DISPOSITIFS DE PRÉSENCE HUMAINE ADAPTÉS AUX SITES SENSIBLES

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose d'aborder, au cours d'un sixième module **abordant les ressources humaines : équipes de proximité, médiateurs, agents de sécurité privée et personnels assermentés.**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : **Connaître les innovations** en matière de présence, de proximité et de prévention.
Maîtriser la mutualisation inter-bailleurs et les collectivités territoriales.
Connaître et savoir utiliser le cadre juridique de l'assermentation judiciaire de certains personnels

PÉDAGOGIE : **L'analyse des besoins et les situations nécessitant une action particulière**, les diverses réponses possibles.
La gestion d'un projet d'assermentation : étude d'opportunité, démarches administratives, formation et prérogatives.

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
Connaissance des dispositifs de présence humaine

JOUR 1

- › Le rôle et le management des équipes de terrain : implication des responsables territoriaux et management des équipes de proximité, comportement des personnels face aux situations à risque, recrutements et profils des gardiens en sites sensibles.
- › Une présence humaine « augmentée » par l'assermentation judiciaire de certains personnels : présentation du cadre juridique, des questions à se poser en matière d'opportunité et de faisabilité, retour d'expérience.
- › Le recours aux médiateurs : besoins et modalités, le cahier des charges type, médiation interne, externalisée ou partagée : étude de cas.

JOUR 2

- › Le recours à la sécurité privée : cadre légal et réglementaire, le recours à une prestation privée de sécurité humaine, dispositifs de présence en soirée-nuit : médiation ou sécurité privée ?
- › La mutualisation inter bailleurs : les différentes modalités : GIE, GIP, groupements de commande.
- › Retour d'expérience : le dispositif innovant des équipes mobiles de tranquillité résidentielle mis en œuvre par Immobilière 3F.

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale
DAVID KAUFFER, Chargé de mission tranquillité résidentielle Deux Fleuves Loire Habitat



LE PLAN STRATÉGIQUE DE SÛRETÉ À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISME

Dans le cadre de son cycle annuel de formation « Sûreté, Prévention et Tranquillité Résidentielle dans l'Habitat Social », SUR&TIS vous propose un huitième et dernier module **reprenant l'ensemble des exigences attendues en matière de tranquillité résidentielle, afin de pouvoir concevoir et mettre en œuvre un plan stratégique.**

PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS : **Maîtriser les missions et le positionnement du responsable Sûreté - tranquillité résidentielle.**
Savoir élaborer un plan d'action tranquillité et en organiser le pilotage territorial et partenarial.

PÉDAGOGIE : **Connaître les leviers pour mobiliser les locataires** comme acteurs de la tranquillité résidentielle

ÉVALUATION : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points suivants :
La structure du plan de tranquillité résidentielle.
La gestion et l'administration de la fonction tranquillité résidentielle au sein de l'organisme

JOUR 1

- › Le rôle et la stratégie de la direction générale de l'organisme.
- › Les fonctions et le positionnement du responsable sûreté-tranquillité résidentielle.
- › La nécessaire articulation opérationnelle entre la gestion territoriale de proximité et le pôle sûreté.
- › La mobilisation des locataires et ses limites.
- › L'élaboration et les composantes du plan stratégique de sûreté-tranquillité

JOUR 2

- › Retour d'expérience : la stratégie et l'organisation relatives à la sûreté et à la tranquillité résidentielle de le positionnement de la direction générale sur la thématique, l'organisation et les procédures internes : gestion des troubles, protection et accompagnement des personnels victimes, les relations avec les équipes de proximité, les partenariats avec la police, la justice et les collectivités territoriales, les moyens humains et techniques au service de la tranquillité résidentielle, l'intégration de la prévention situationnelle dans les programmes de réhabilitation et de construction.

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale
BRAHIM TERKI, ex-directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques d'AB Habitat et formateur au CNFPT.

BULLETIN D'INSCRIPTION – CYCLE ANNUEL FORMATION 2027

Inscription possible jusqu'à 5 jours avant la date de démarrage de la session - Un bulletin par participant

- ☐ **Session 1** : La boîte à outils du bailleur social pour gérer les troubles à la tranquillité résidentielle | **02 et 03/02/2027**
- ☐ **Session 2** : Être plus performant dans les partenariats Bailleurs – Police – Justice – Collectivités | **16 et 17/03/2027**
- ☐ **Session 3** : Protéger les personnels et les locaux professionnels contre les violences externes | **25 et 26/05/2027**
- ☐ **Session 4** : La prévention situationnelle dans les opérations de construction et réhabilitations | **22 et 23/06/2027**
- ☐ **Session 5** : La vidéosurveillance résidentielle : les nouveaux enjeux de gestion et d'exploitation des images | **05 et 06/10/2027**
- ☐ **Session 6** : Adapter aux sites difficiles les dispositifs de présence humaine : proximité, médiateurs, agents de sécurité privée, personnels assermentés | **16 et 17/11/2027**
- ☐ **Session 7** : Concevoir et mettre en œuvre le plan stratégique de sécurité à l'échelle de l'organisme | **07 et 08/12/2027**

MONTANT PAR SESSION (tarif dégressif)*

1 session	2 sessions ou +	Cycle annuel complet
1460€ HT – 1752€ TTC	1380€ HT – 1656€ TTC	1280€ HT – 1536€ TTC

PARTICIPANT : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : **PRÉNOM :**

PORTABLE : **MAIL :**

FONCTION :

ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

SIRET :

N°TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

CONSIGNES DE FACTURATION :

DEPOT DE FACTURE SUR ☐ CHORUS ☐ FREEDZ ☐ AUTRE ☐ A ENVOYER PAR MAIL

N° ENGAGEMENT :

CODE SERVICE :

- ☐ Je souhaite être contacté par le référent handicap SUR&TIS afin de lui faire part d'une situation nécessitant une adaptation

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE FORMATION :

MAIL :

- ☐ J'accepte l'utilisation de mes coordonnées par SUR&TIS dans le cadre du traitement de mon inscription²

DATE :/...../.....

SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE :

(*) Le montant par formation est identique en présentiel et en distanciel. Se référer aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet www.suretis.com
Contact : formation@suretis.com Tél : 01 84 17 38 60

(2) Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique & libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS : contact@suretis.com

L'ASSERMENTATION JUDICIAIRE DES GARDES PARTICULIERS



2 MODULES

100% EN DISTANCIEL



PUBLICS CONCERNÉS : les cadres dirigeants, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les responsables sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques, les médiateurs, les gardiens d'immeuble ou de copropriétés, les techniciens de maintenance, les employés d'immeuble.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.

SESSION 1 : 23 et 24 mars 2027

SESSION 2 : 12 et 13 octobre 2027

LA FORMATION RÉGLEMENTAIRE DES PERSONNELS CANDIDATS A L'ASSERMENTATION

Cette formation est **obligatoire pour obtenir l'agrément préfectoral**.
Son contenu est réglementé par un arrêté interministériel.



Un contenu juridique, assez théorique que SUR&TIS adapte aux réalités de l'environnement habitat collectif.



Au cours du séminaire, **3 contrôles de connaissances** viendront valider les connaissances acquises par les participants : **2 sous forme de QCM** et **1 sous forme de rédaction d'un Procès Verbal**, pour la délivrance du **certificat de formation**, pièce constitutive du dossier de demande d'agrément individuel.



Public : le personnel candidat à l'assermentation
Les conditions pour cette formation sont de savoir lire et écrire le français



Durée : 12 heures soit 2 jours (6h+6h)



Tarif : 980 € HT soit 1176 € TTC

100% EN DISTANCIEL

Fiche de présentation relative à la formation pour l'obtention de la qualité de « **GARDE PARTICULIER ASSERMENTÉ** » au sein d'un organisme HLM

L'assermentation judiciaire de certains personnels des organismes HLM a montré son intérêt pour la régulation des troubles et incivilités portant atteinte au patrimoine et à la tranquillité résidentielle.

Pour acquérir la qualité de «**GARDE PARTICULIER ASSERMENTÉ**», les personnels concernés doivent suivre **une formation obligatoire et réglementée** que SUR&TIS organise en deux jours en distanciel selon le programme défini par l'arrêté interministériel du 30 août 2006 qui comprend trois chapitres :

- 1 - Notions juridiques de base**
- 2 - Droits et devoirs du garde particulier**
- 3 - Déontologie et techniques d'intervention**

La formation se déroule à distance avec un groupe de stagiaires de taille réduite. Un dossier documentaire reprenant l'essentiel des contenus de formation est envoyé aux personnes inscrites une semaine avant la formation.

Chaque stagiaire doit être installé dans un lieu calme avec un ordinateur par personne. Des informations techniques plus précises seront adressées en temps voulu aux stagiaires inscrits. Au cours du séminaire, les stagiaires seront évalués par voie de QCM.

SESSION 1 : 9 mars 2027

SESSION 2 : 22 juin 2027

LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE DES PERSONNELS ASSERMENTÉS

Le module complémentaire permet de s'initier à la rédaction de procès-verbaux sur la base de cas pratiques



Module conçu sur la base d'exercices pratiques, à suivre idéalement dans les 6 à 8 mois qui suivent la formation réglementaire (période de délais administratifs de la procédure d'agrément et de prestation de serment.)

Apprentissage concret pour la rédaction des procès-verbaux dans les situations-types le plus fréquemment rencontrées.

Moment d'échanges et de questions – réponses afin de gagner en assurance et pouvoir mener à bien ses nouvelles fonctions.



Tout au long de la session, des cas pratiques et mises en situation permettent d'évaluer le niveau de connaissance acquis par le participant.



Public : Le personnel ayant reçu son agrément



Durée : 7 heures soit 1 jour



Tarif : 780 € HT soit 936 € TTC

100% EN DISTANCIEL

BULLETIN D'INSCRIPTION – ASSERMENTATION

FORMATION 2027

Inscription possible jusqu'à 5 jours avant la date de démarrage de la session - Un bulletin par participant

- ☐ Session 1 : La formation complémentaire | 09/03/2027
- ☐ Session 1 : La formation réglementaire | 23 et 24/03/2027
- ☐ Session 2 : La formation complémentaire | 22/06/2027
- ☐ Session 2 : La formation réglementaire | 12 et 13/10/2027

MONTANT PAR SESSION

Formation Réglementaire

980 € HT – 1176 € TTC

Formation Complémentaire

780 € HT – 936 € TTC

PARTICIPANT : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : **PRÉNOM :**

PORTABLE : **MAIL :**

FONCTION :

ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

SIRET :

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

CONSIGNES DE FACTURATION :

DEPOT DE FACTURE SUR ☐ CHORUS ☐ FREEDZ ☐ AUTRE ☐ A ENVOYER PAR MAIL

N° ENGAGEMENT :

CODE SERVICE :

☐ Je souhaite être contacté par le référent handicap SUR&TIS afin de lui faire part d'une situation nécessitant une adaptation

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE FORMATION :

MAIL :

☐ J'accepte l'utilisation de mes coordonnées par SUR&TIS dans le cadre du traitement de mon inscription²

DATE :/...../.....

SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE :

(*) Le montant par formation est identique en présentiel et en distanciel. Se référer aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet www.suretis.com
Contact : formation@suretis.com Tél : 01 84 17 38 60

(2) Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique & libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS : contact@suretis.com

LES FORMATIONS SUR-MESURE EN INTRA

Ces formations **répondent à une demande spécifique d'un organisme** de logement social, visant à améliorer les compétences de certains personnels.

Elles peuvent découler de besoins bien établis et identifiés, par exemple à travers les entretiens annuels d'évaluation.

Elles peuvent également répondre à des besoins émergents, tels que la gestion de situations nouvelles.

Les sessions en intra peuvent être destinées à différents groupes professionnels autour d'une problématique commune :

- Membres du comité de direction (CoDir)
- Groupes multi-métiers
- Groupes homogènes en termes de postes et de profils

Les contenus de ces formations sont co-construits avec les services RH et formation de l'organisme.

Exemples des thèmes abordés pour les formations en intra :

- › Formation réglementaire « Garde Particulier Assermenté »
- › Formation complémentaire Garde Particulier Assermenté – Rédaction de procès-verbaux et mises en situations sur site
- › Formation « prévention et gestion des violences externes »
- › Formation gestion/manipulation de la vidéosurveillance
« Savoir exploiter les images de vidéosurveillance »
- › Formation « Les fondamentaux de la sûreté & la boîte à outils du bailleur social » pour la gestion des troubles
- › Formation en sûreté comportementale pour la prévention et la protection contre les violences

N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter davantage et établir un devis personnalisé :

formation@suretis.com

LES FORMATIONS FOCUS

Ces formations traitent de l'actualité concernant les bailleurs sociaux. Par exemple, plusieurs Formations Focus abordent les nouvelles procédures de résiliation de bail pour troubles édictées par la loi Narcotrafic.

PRÉ-REQUIS : Aucun



PUBLICS CONCERNÉS : les cadres dirigeants, les responsables territoriaux, les responsables d'agences et collaborateurs, les personnels de gestion locative, les responsables sûreté-tranquillité, les responsables et collaborateurs RH, les personnels des services juridiques et contentieux, les chargés de mission DSU, les conseillers sociaux et médiateurs, les services commerces et copropriété.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : les formateurs emploieront plusieurs méthodes pédagogiques pour favoriser la transmission et l'appropriation des connaissances : une méthode de transmission magistrale, une méthode démonstrative et participative, une méthode interrogative permettant aux intéressés de faire des liens entre les différents éléments de connaissances, une méthode applicative illustrée par des exemples.



OBJECTIFS : connaître et maîtriser le nouveau cadre légal, comprendre les nouveaux enjeux et repérer le rôle des différents acteurs, aider à la définition d'une stratégie, concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées, évaluer les risques et adapter l'organisation en conséquence.



ÉVALUATION : Chaque participant recevra à la fin de la formation une fiche d'évaluation pour identifier ses attentes par rapport à ses objectifs et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

QCM : En fin de session, un QCM viendra valider la maîtrise des points développés lors de la formation.



Durée : 7 heures soit 1 jour (9H-17h)



Tarif : 730 € HT soit 876 € TTC

LES BAILLEURS CONFRONTÉS À LA LOI NARCOTRAFFIC ET À LA LOI « RIPOST »

PROGRAMME

- 1 Les dispositions de la loi Narcotrafic s'appliquant aux bailleurs et les innovations de la loi RIPOST**
 - 1.1** Contexte et enjeux
 - 1.2** Rôle des différents acteurs : Préfet, Procureur, Forces de l'ordre, Bailleur, Avocat, Commissaire de justice
- 2 Le cadre juridique de la loi qui s'impose aux bailleurs**
 - 2.1** La novation des notions « d'injonction et substitution » dans la procédure de résiliation du bail locatif
 - 2.2** Les obligations légales et impératives : troubles graves et répétés à l'ordre public, violant l'obligation de jouissance paisible, en lien avec le narcotrafic
 - 2.3** L'extension de la notion d'abords de l'ensemble immobilier
 - 2.4** L'interdiction de paraître, outil d'action pour le bailleur social
 - 2.5** L'incidence de la loi Narcotrafic sur les baux commerciaux, les locaux d'activité, les copropriétés
- 3 La mise en œuvre des procédures d'injonction – de substitution et leurs déclinaisons opérationnelles**
 - 3.1** Le positionnement du bailleur sur la loi Narcotrafic en intra au regard de sa stratégie de tranquillité – sûreté et de son organisation
 - 3.2** Le positionnement du Préfet et de ses services, des Forces de l'ordre en lien avec les partenariats et plus spécialement au regard des conventions partenariales tripartites ou bipartites
 - 3.3** L'application pratique et opérationnelle des procédures ainsi que les pièces constitutives des dossiers contentieux
- 4 L'analyse des décisions judiciaires rendues dans ce domaine et les enseignements à en tirer**
 - 4.1** Les principales orientations jurisprudentielles et l'encadrement judiciaire des actions en résiliation du bail
 - 4.2** Les attentes du juge civil, les impératifs factuels, les bonnes pratiques
- 5 Les points de vigilance et les risques à anticiper par et pour le bailleur**
 - 5.1** Protection des personnels (de proximité, administratifs, techniques, des agences et du siège) voire des prestataires
 - 5.2** Protection des biens, y compris les locaux administratifs, et des locataires
 - 5.3** Pilotage des dossiers, arbitrages pour les cas les plus problématiques, communications en intra et en externe.

INTERVENANTS

ERIC CHALUMEAU, Président de SUR&TIS, commissaire divisionnaire honoraire de la Police nationale.

BRAHIM TERKI, Ex-directeur délégué à la tranquillité publique et aux affaires juridiques d'AB Habitat, formateur

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION FOCUS 19/01/2027

Inscription possible jusqu'à 8 jours avant la date de démarrage de la session - Un bulletin par participant

☐ **Formation** : LES BAILLEURS CONFRONTÉS À LA LOI NARCOTRAFIC | **19/01/2027**

MONTANT

1 session (1 jour /7h)

730€ HT – 876€ TTC

PARTICIPANT : ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : PRÉNOM :

PORTABLE : MAIL :

FONCTION :

ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

SIRET :

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

CONSIGNES DE FACTURATION :

DÉPÔT DE FACTURE SUR ☐ CHORUS ☐ FREEDZ ☐ AUTRE ☐ A ENVOYER PAR MAIL

N° ENGAGEMENT :

CODE SERVICE :

☐ Je souhaite être contacté par le référent handicap SUR&TIS afin de lui faire part d'une situation nécessitant une adaptation

NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE FORMATION :

MAIL :

☐ J'accepte l'utilisation de mes coordonnées par SUR&TIS dans le cadre du traitement de mon inscription²

DATE :/...../.....

SIGNATURE, CACHET DE L'ENTREPRISE :

(*) le montant par formation est identique en présentiel et en distanciel. Se référer aux conditions générales de vente disponibles sur le site internet www.suretis.com

Contact : formation@suretis.com Tél : 01 84 17 38 60

(2) Vos données personnelles sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de votre demande par le service formation en charge du traitement. Elles sont conservées pour une durée de 3 ans à compter de notre dernier contact. En application de la loi « Informatique & libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Si vous souhaitez accéder à vos données personnelles, les rectifier ou ne plus recevoir de propositions commerciales par l'intermédiaire de SUR&TIS, il vous suffit de le signaler à SUR&TIS : contact@suretis.com



formation@suretis.com

01 84 17 38 60

Organisme de formation enregistré sous le
n° 11 93 06598 93